



L'objectif du Microlycée



Permettre à des jeunes qui ont interrompu leur scolarité de reprendre un parcours de formation dans des conditions adaptées à leur situation en vue d'obtenir un baccalauréat professionnel.

Formations : **MEI** (Maintenance des Équipements Industriels), **MELEC** (Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés), **SN** (Systèmes Numériques « Sureté et Sécurité des Infrastructures de l'Habitat et du Tertiaire », « Audiovisuels Réseau et Équipement Domestiques », « Réseaux Informatiques et Systèmes Communicants), **TU** (Technicien d'Usinage)

L'admission au Microlycée



Les conditions :

- avoir entre 16 et 25 ans
- avoir interrompu sa scolarité au moins 6 mois
- avoir quitté la formation initiale sans qualification sanctionnée par un diplôme
- être volontaire pour reprendre une formation dans un cadre adapté
- être motivé pour une formation professionnelle dans les métiers de l'industrie

Les étapes :

- une prise de contact avec l'équipe du Microlycée, au cours de laquelle le jeune et les professeurs vérifient que les conditions de la reprise de formation sont réunies
- une rencontre individuelle avec des membres de l'équipe du Microlycée permettant d'étudier le parcours personnel et le projet du jeune puis de présenter dans le détail le fonctionnement du Microlycée et le déroulement de la formation en CFA
- une rencontre de confirmation permettant d'établir le « contrat de réussite » définissant les modalités et conditions du déroulement prévu de la formation

Le statut du bénéficiaire



Les jeunes sont **sous statut scolaire dans le parcours d'accueil** :

- ils bénéficient d'un certificat de scolarité, d'une carte de lycéen
- ils peuvent éventuellement percevoir les bourses ou une aide liée à leur situation
- ils peuvent conserver une activité salariée ou leur statut de demandeur d'emploi
- ils peuvent sous certaines conditions bénéficier de la « Garantie Jeunes »
- ils sont soumis au règlement intérieur du lycée Georges Brière
- ils bénéficient d'un accompagnement par la Mission Locale
- un hébergement en résidence universitaire peut être proposé si nécessaire

Les jeunes sont **sous statut d'apprenti pour le reste du parcours** :

- ils sont en formation au CFAI (ou au CFA Académique pour le baccalauréat SN)
- ils sont soumis au règlement du Centre de Formation d'Apprentis
- ils signent un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- ils perçoivent un salaire d'apprenti
- ils restent accompagnés par les équipes du Microlycée et de la Mission Locale
- ils sont aidés dans leurs démarches auprès des entreprises par le CFAI et l'UIMM

Les parcours proposés



Deux étapes se succèdent, d'une durée variable en fonction des situations :

- un **parcours d'accueil au Microlycée** (de quelques semaines à un an) à l'issue duquel ils intègrent un parcours professionnel : définition du projet professionnel, choix de la formation, préparation à l'entrée en apprentissage...
- un **parcours professionnel au Centre de Formation des Apprentis** (deux ans en général) : signature d'un contrat d'apprentissage, formation en centre et en entreprise avec maintien de l'accompagnement par l'équipe du Microlycée.



La formation



Parcours d'accueil au Microlycée en collaboration avec le CFAI : emploi du temps personnalisé en fonction du parcours antérieur, des contraintes personnelles et du projet du jeune :

- **enseignement général et enseignement professionnel**, remise à niveau, préparation à l'apprentissage, savoir-être professionnel
- élaboration du **projet personnel et d'orientation**, choix définitif de la filière de formation, découverte des métiers, visites et stages en entreprise, aide à la recherche d'entreprise, découverte de l'apprentissage et parrainage
- activités encadrées, **activités interdisciplinaires** avec des productions à réaliser, ateliers culturels, artistiques et sportifs, réunions et tutorat, travail personnel au Microlycée et à l'extérieur avec aide à distance
- les cours, exercices et ressources sont mis à disposition sur une **plateforme numérique** accessible depuis n'importe quel point d'accès à Internet



Parcours professionnel en Centre de Formation d'Apprentis :

- formation en **alternance** en **centre de formation** et en **entreprise**, **enseignement général et professionnel**, suivi de chaque jeune par un **tuteur** de l'entreprise, par le **coordinateur** du CFA et par le **réfèrent** du Microlycée
- aide à l'élaboration du projet personnel, professionnel et de **poursuite éventuelle d'études**, aide à la **recherche d'un emploi** à l'issue de la formation

En cas de suspension du contrat d'apprentissage, le jeune est accueilli au Microlycée sur les périodes prévues en entreprise le temps de rechercher un autre employeur.

En cas de constat de l'impossibilité de poursuite de la formation sous statut d'apprentissage, le jeune se voit proposer la poursuite de sa formation sous statut scolaire au Microlycée.

L'évaluation



Tout au long du parcours d'accueil, des **productions personnelles** sont demandées qui donnent lieu à des appréciations portées par les professeurs et font l'objet d'une évaluation qui permet de se situer. Chaque semestre, un **bulletin de situation** est établi :

- le jeune rédige pour chaque discipline et pour l'ensemble de la formation une appréciation concernant ce qu'il considère avoir acquis ou non, la façon dont il s'est engagé dans son parcours, les pistes d'amélioration et l'aide dont il a besoin
- les professeurs échangent avec le jeune concernant la situation ainsi décrite et proposent une appréciation définitive à partir de la proposition faite

L'encadrement



L'équipe est composée de professeurs particulièrement engagés, désireux de tout mettre en œuvre pour aider à la reprise d'études et à la réussite des jeunes qu'ils accueillent. Ils sont particulièrement attentifs aux contraintes de chaque jeune et aux difficultés qu'il peut rencontrer. Ils se rendent disponibles pour tenter de résoudre les problèmes au côté de chacun aussitôt qu'ils apparaissent, en les mettant en relation si nécessaire avec tous ceux qui pourront participer à la mise en œuvre de solutions. Ils assurent des cours dans leur discipline, proposent des exercices et encadrent les jeunes dans des activités de compréhension et d'entraînement, ils assurent leur suivi au travers de rencontres de tutorat.

L'accompagnement



Les jeunes sont accompagnés tout au long de leur parcours par un professeur référent avec qui ils entretiennent une relation privilégiée. Ils sont aussi en contact avec le conseiller d'orientation dans la réflexion liée au projet personnel et de poursuite d'études.

À l'issue de l'ensemble du parcours, un suivi et des rencontres avec le référent sont proposés pendant un semestre pour mettre en place les conditions optimales de la réussite des études supérieures choisies ou de la recherche d'un emploi.